

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19.05.2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le dix-neuf mai à dix-neuf heures légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques FORMENTY, Maire, les membres du Conseil Municipal.

Etaient présents : M. Jacques FORMENTY - Mme Martine CARZUNEL - M Pascal GODOT - Mme Gina BAROTIN - M Daniel LEVASSEUR - M Jean-Luc TEMOIN – M Jean-Christophe CHAZAL - Mme Nathalie BELLENGIER – M Jérôme HAMON - Mme Sophie MARTIN

Absents excusés : Mme Pascaline DIDIER-LAURENT a donné pouvoir à Mme Gina BAROTIN

M Mathieu DAUFRESNE a donné pouvoir à M. Jacques FORMENTY

Mme Alice PIRON a donné pouvoir à Mme Nathalie BELLENGIER

Mme Fanny ROUARD a donné pouvoir à Mme Martine CARZUNEL

Secrétaire de séance : M Pascal GODOT

-Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité après quelques corrections.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour sur l'accueil des épreuves olympiques et paralympiques sur route des JO PARIS 2024

Délibération n°11.2022 : Règlement et nouveaux tarifs de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'actualiser les tarifs en vigueur, inchangés pour 2016 à compter du 1er septembre 2022, comme suit :

4.40 € (au lieu de 4.00 €) pour les inscriptions régulières

4.40 € (au lieu de 4.20 €) pour les inscriptions occasionnelles

1.80 € (au lieu de 1.50 €) pour les repas fournis par les parents et servis en cantine.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°12.2022 : Règlement et nouveaux tarifs de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal d'actualiser les tarifs en vigueur, inchangés pour 2017 à compter du 1er septembre 2022, comme suit :

FORFAIT GARDERIE MENSUEL

❖ 44.00 € - matin 57.00 € - soir, goûter fourni 91.00 € - matin et soir

❖ 5.00€ - pénalité de retard après 18h45

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°13.2022 : Accueil des épreuves olympiques et paralympiques sur route pour les JO PARIS 2024.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les épreuves olympiques et paralympiques sur route pour les JO PARIS 2024 passeront sur la commune de Les Bréviaires et que d'un point de vue administratif, les autorisations d'occupation du domaine public et les arrêtés municipaux devront être pris par **Les Bréviaires** pour la privatisation des voies empruntées par le (les) parcours et éventuels terrains identifiés pour les aménagements nécessaires aux opérations événementielles, les arrêtés de circulation et interdiction de stationnement le cas échéant. D'une manière générale, tout arrêté relevant de la compétence de **Les Bréviaires** devra être pris pour répondre aux besoins de l'accueil des épreuves olympiques sur route, fixés par la Fédération Internationale et le schéma directeur de sécurisation des épreuves sur route.

Les plans de déviation et jalonnements routiers devront également être déployés par **Les Bréviaires** ainsi que l'identification et la mise en place de parkings de délestage si nécessaire.

Paris 2024 communiquera à **Les Bréviaires** la charte graphique à adopter pour la réalisation des différents supports inhérents au passage de l'épreuves sur route (signalétique et publications diverses).

Les Bréviaires participera aussi à l'identification de potentiels candidats au volontariat des Jeux Olympiques et Paralympiques pour la réalisation de missions sur son territoire.

Par conséquent, le Conseil Municipal de **Les Bréviaires**, décide après en avoir délibéré, d'autoriser M. le Maire de **Les Bréviaires** ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

- Questions diverses :

Mme Nathalie BELLENGIER demande si le Domaine de la Mare est réellement en vente. Monsieur le Maire lui répond qu'un certificat d'urbanisme a été réalisé.

Mme Martine CARZUNEL informe l'ensemble du Conseil Municipal que la commune souhaite participer aux journées du patrimoine au mois de septembre prochain.

A la demande de plusieurs élus, une étude sur le coup d'un repas à la cantine sera réalisée ultérieurement.

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que plusieurs manifestations vont se dérouler sur la commune aux dates suivantes :

Le samedi 21 mai sur la base de loisirs des Etangs de Hollande : En fanfare

Le dimanche 22 mai sur le parking devant la Mairie de 9h00 à 10h30 accueil des véhicules avant 1935.

Le samedi 04 juin à la salle des fêtes, soirée dansante organisée par la section Amicale des Petits Ecoliers.

Le vendredi 10 juin : fête de l'école

Les 24 et 25 juin fête de la musique

La séance est levée à 20h10